



COPIE

POUR INFO

Direction Générale des Services

Tél. : 04 94 39 15 09

Fax : 04 94 39 15 01

secretariat@mairiedefayence.com

Jean-Luc Fabre
Maire de Fayence

Président du Syndicat mixte pour
l'aménagement et l'exploitation
du centre de vol à voile
de Fayence-Tourrettes

à

Monsieur Jacques LAISNE
Préfet du Var
Préfecture
Avenue du 112^e Régiment d'infanterie
83000 TOULON

Fayence, le 27 janvier 2009.

OBJET : Demande de création d'une commission consultative de l'environnement.

Référence : Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation du centre de vol à voile
Fayence-Tourrettes - RL/JLF/22-09 -.

P.J. : Compte rendu de la réunion du 24 juillet 2008 à la DAC-SE consacrée aux
modalités de mise en place d'une restriction d'usage de l'aérodrome de
Fayence-Tourrettes.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance la création d'une Commission consultative de
l'environnement pour l'aérodrome de Fayence-Tourrettes.

Notre souhait fait suite à la réunion du 24 juillet 2008 avec la DAC-SE et à ma récente élection
en qualité de président du Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation du centre de vol
à voile.

Dans ce cadre et dès lors que depuis le 31 décembre 2006, au titre du transfert de propriété de
l'Etat vers le Syndicat mixte, il nous revient d'assurer la gestion et le développement de la plate-
forme, nous sommes déterminés à y associer tous les acteurs liés à ses activités mais aussi,
les représentants associatifs directement impactés par son exploitation.

La création d'une commission consultative de l'environnement visant à la rédaction commune
d'une charte de qualité de l'environnement de l'aérodrome de Fayence-Tourrettes nous paraît
être, à ce jour, de nature à répondre à notre volonté de pérenniser l'activité vélivole sur le site
tout en maîtrisant l'ensemble des activités annexes qu'il convient de contrôler, d'encadrer ou
d'interdire selon des critères à définir en commun pour le seul bien public.

Au-delà des passions, voire de certaines tensions locales, notre décision s'inscrit dans une démarche de développement durable afin que les aspects sportifs, économiques, budgétaires, environnementaux, touristiques et identitaires soient pris en compte et respectés dans les choix qui seront les nôtres en regard d'enjeux fondamentaux pour le Pays de Fayence.

Par ailleurs, comme nous nous y sommes engagés tant auprès des élus que des administrés, la délibération de principe du 5 février 2007 sollicitant l'usage restreint pour la plate-forme ne sera pas annulée par le Syndicat mixte et reste, de notre point de vue et *in fine*, le seul recours envisagé pour se substituer à un éventuel échec des décisions de la commission consultative de l'environnement.

Parallèlement, notre intention est de faire réexaminer par les services de l'Etat les termes de l'arrêté de police du 11 janvier 1967 afin de préparer à votre signature un nouvel arrêté, mis à jour et mieux adapté au contexte souhaité par l'ensemble des partenaires associés.

De même, par décision du 26 janvier 2009, et en application de l'article L 221-2 du Code de l'aviation civile, le Syndicat Mixte a désigné l'Association Aéronautique Provence Côte d'Azur comme gestionnaire de l'aérodrome. A cet effet, le tiers exploitant a pour mission de faire scrupuleusement respecter l'arrêté préfectoral en cours notamment en regard d'activités commerciales actuellement exploités sans doit ni titre sur le site. Par anticipation à d'incertaines difficultés, le Syndicat mixte m'a accordé l'autorisation d'ester en justice.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'espoir que notre sollicitation en vue de la création rapide d'une Commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Fayence-Tourrettes retienne toute votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma profonde et respectueuse considération.

Jean-Luc Fabre



Copies pour information :

- Mesdames et Messieurs les délégués du Syndicat mixte
- SCP Drap et Hestin, SCP d'avocats au barreau de Draguignan.
- Madame la Présidence de l'Association Unis Contre les Bruits des Avions.
- Monsieur le Président de l'Union Aéronautique de Fayence-Tourrettes.
- Monsieur le Président de l'Association Aéronautique Provence Côte d'Azur.